



Directeur de Publication : Alassane BA /Rédacteur en Chef et
Coordonnateur de la Rédaction : Djiri DOUCOURE/Montage & Infographie : Soumaïla GUINDO

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

CONSEIL REGIONAL DE TOMBOUCTOU

LE SECRETARIAT GENERAL



EMAIL : crtombouctou@gmail.com

TEL : 21 92 14 28/76 02 34 93

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



Avis d'Appel à la concurrence

Conseil régional de Tombouctou

AAOO N°3/CRT-2026

1. Le Conseil régional de Tombouctou dispose de fonds sur le budget de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du Département Fédéral des Affaires Etrangères de la Suisse au Mali dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme d'Appui à la Gouvernance Inclusive » (PAGI), afin de financer son Plan opérationnel 2026, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition d'une installation solaire pour la salle des délibérations du conseil régional de Tombouctou.

2. Le Conseil régional de Tombouctou sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition d'une installation solaire pour la salle des délibérations du conseil régional de Tombouctou.

3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public ainsi que les dispositions de l'arrêté interministériel N°2025-4269/MEF-SG du 19 septembre 2025 fixant les dispositions particulières de la passation des Marchés Publics et des délégations de service public au niveau des Collectivités Territoriales et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétaire général du Conseil régional de Tombouctou ; crtombouctou@gmail.com et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après : siège du Conseil régional de Tombouctou, sis au quartier Hammabangou / secteur sans fil de 8 heures 30 mn à 13 heures 00mn.

5. Les exigences en matière de qualifications sont d'une part d'ordre technique (marchés similaires ; catalogue ou prospectus des fournitures ; les normes requises des spécifications techniques) et d'autre part d'ordre financier (bilans, chiffre d'affaires des années concernées ; la caution de soumission ; le devis estimatif ; le bordereau des prix unitaires etc.) ;

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

- avoir trois (03) expériences similaires pendant les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 attestées par les attestations de bonne fin d'exécution fournies par le maître d'ouvrage, ou les procès-verbaux de réception définitive, ou les procès-verbaux de réception provisoires sans réserves et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants.
- avoir un chiffre d'affaires annuel au cours des trois dernières années supérieur au moins égal au montant de l'offre du soumissionnaire. Pour ce faire, le soumissionnaire devra

fournir les états financiers (bilans, extrait des bilans ou comptes d'exploitation) certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'ordre pour les années 2023, 2024 et 2025 dans lesquels on peut tirer les chiffres d'affaires considérés. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « Bilan ou extrait de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des Impôts ».

Les entreprises nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivé à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation des états financiers et de la preuve des expériences similaires. Toutefois, pour l'appréciation des expériences, la candidature de ces entreprises va être examinée au regard des capacités professionnelles et techniques, notamment, par le biais des expériences et références obtenues par leurs dirigeants ou leurs collaborateurs. Afin de permettre d'apprécier leurs capacités financières, ces entreprises nouvellement créées doivent fournir les déclarations des banques ou organismes financiers habilités, attestant de la disponibilité de fonds ou un engagement bancaire à financer le marché.

6. Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes :

- le registre de commerce ;
- le Certificat de non faillite en cours de validité ;
- le Quitus fiscal en cours de validité ;
- la Procuration du signataire, le cas échéant.

Ces pièces doivent être fournies en originales ou en copies certifiées conformes.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de quinze mille (15 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera par chèque certifié ou dépôt direct sur le compte n°910001201520 ouvert au nom de la trésorerie régionale de Tombouctou à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), agence de Tombouctou.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : siège du Conseil régional de Tombouctou, sis au quartier Hammabangou / secteur sans fil au plus tard **le 01 Juin 2026 à 10h 00mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant égal à trois pour cent (3%) du montant de l'offre en Francs CFA, ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible conformément à l'article 69 du Code des marchés publics.

10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **01 Juillet 2026 à 10h 00mn** à l'adresse suivante : salle des délibérations du Conseil régional.

Tombouctou, le 15 Juin 2026

Le chargé d'expédier les affaires courantes

Baba WANGARA

Administrateur territorial